Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260706-VP2026070229-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 juillet, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026
Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 24

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, PALUD Isabelle, FRENEY Françoise, GUEGUEN Eric, LE LAY Marc, QUEMENER Annie, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, GONIDOU Isabelle, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, BONNIZEC Audrey, ANSQUER Kilian.

ABSENTS : ANSQUER Alain, POQUET David, HANNECART Claire.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à DRUON Pascal, PERRENOU Sandrine a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, LE BARS Florian a donné procuration à Marc-Ange BIOLCHINI.

VP/2026/07/02/29 ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLEE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION LES ATELIERS JEAN-MOULIN

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE – YVAN MOULLEC

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de désigner des représentants de la commune au sein de l'Association d'animation des Ateliers Jean-Moulin.

Vu les statuts de l'association d'animation des Ateliers Jean-Moulin adoptés par l'Assemblée générale constitutive le 7 octobre 2019 ;

Considérant que l'article 7.1 « Les membres de l'association » des présents statuts prévoient 1 représentant pour la commune de Plouhinec et 1 suppléant et qu'à défaut de désignation, seul le représentant légal peut représenter la commune au sein de l'association.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Désigne M.Yvan MOULLEC représentant titulaire de la commune de Plouhinec au sein de l'Association d'animation des Ateliers Jean-Moulin. ;
- Désigne M.Marc Ange BIOLCHINI représentant suppléant de la commune de Plouhinec au sein de l'Association d'animation des Ateliers Jean-Moulin.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme,
Le 2 juillet 2026

Le Maire,

Yvan MOULLEC

MAIRIE PLOUHINEC 29 (Finistère)

La Secrétaire de séance,

Armelle STREIFF LE BOZEC